

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
15 Octobre 2024

OBJET DE LA
DELIBERATION

DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DU
FONDS D'AIDE AU
FOOTBALL AMATEUR
POUR LA POSE D'UNE
MAIN COURANTE ET D'UN
PORTILLON AU STADE
CHARLES DE GAULLE

Séance ordinaire du 15 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 15 octobre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 9 octobre 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THULLIEZ Laurent (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De Mme LEWILLE Laura). MM. MARTIN Bernard (Arrivé en cours de séance à 19H15). RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. VANDERSTEEN Pascal (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). Mmes MADAU Graziella. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes LEMAIRE Sabrina. LEWILLE Laura. MM. HENAUX Christophe. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Fonds d'Aide au Football Amateur est issu de la contribution économique du football professionnel destinée à promouvoir des investissements indispensables au football amateur.

Par l'intermédiaire de ce dispositif, la Fédération Française de Football souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licenciés.

Dans le cadre des travaux de sécurisation du stade, la Commune souhaite procéder à la pose d'une main courante et d'un portillon, à l'arrière du but et sous le pare-ballon existant sur un linéaire de 54 mètres.

Ces travaux d'un montant estimé à 5 617,00 € HT pourraient être en partie subventionnés par le Fonds d'Aide au Football Amateur selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Pose d'une main courante et d'un portillon	5 617,00€	Subvention sollicitée à la Fédération Française de Football	2 246,80€
		Autofinancement – Ville de Dourges	3 370,20€
Total	5 617,00€	Total	5 617,00€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** le plan de financement défini ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférant.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE

